

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris

16 JAN. 2001

N° de dépôt : 3040

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris,

Vu la requête présentée par :

la société CINQ-HUITIEMES SA, la société 5/8EME COMMERCIALE
SAS
et la société 5/8EME SUPPORT SAS

Nommons : M. Tifa A. ZEITOUN
demeurant : 57 rue Boissiere 75116 Paris

en qualité de commissaire à la scission .

Disons que ce mandat de justice, confié au commissaire à titre strictement
personnel compte tenu de ses compétences, ne peut en aucun cas être sous-traité.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou
plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que, dès sa nomination, le commissaire proposera un devis détaillé des
travaux avec ventilation du temps prévu, du taux horaire, et dans les mêmes conditions,
le budget du ou des expert(s) qu'il se sera éventuellement adjoint.
En cas de contestation, ce budget devra être soumis à notre appréciation.

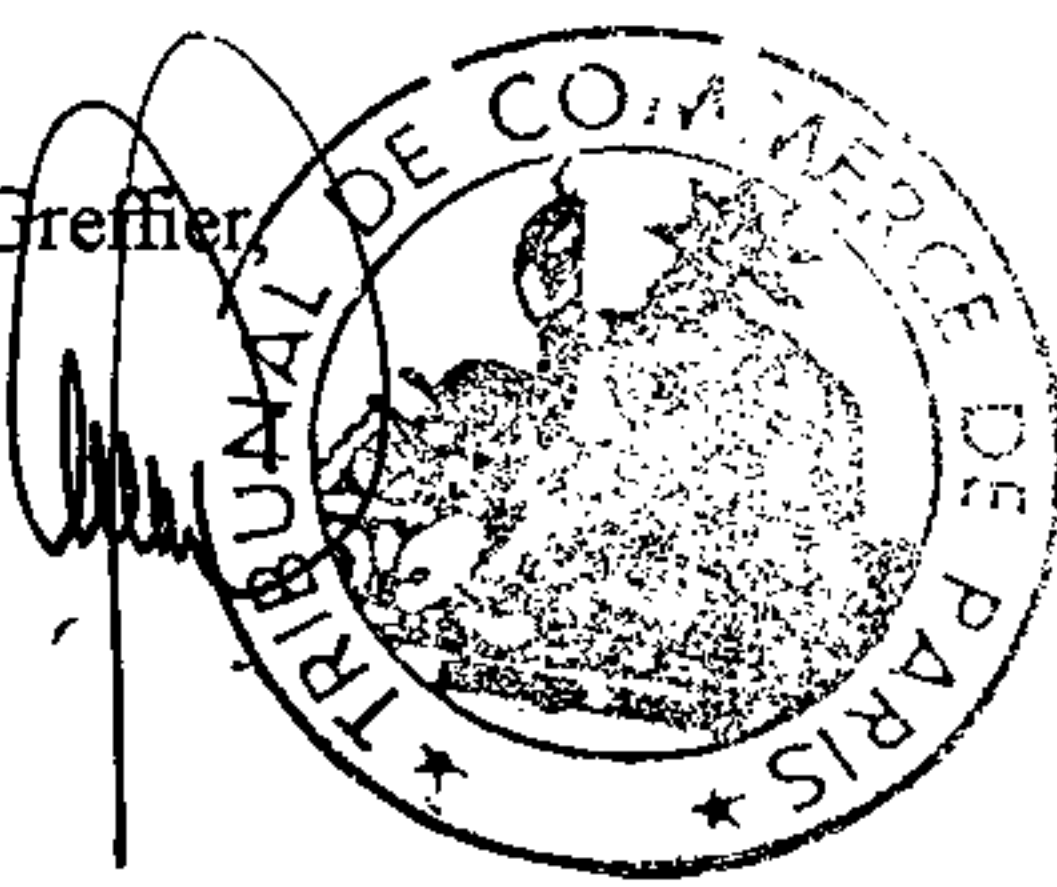
Disons que le commissaire nous exposera l'accomplissement de sa mission après
avoir obtenu l'avis des intéressés sur ce compte-rendu.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au
dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris, le

15.01.2001

Le Greffier,



A.M. DECOURCELLE

Le Président du Tribunal,

G. COSTES

